



La loi-cadre fédérale sur la couverture du minimum vital du point de vue de la profession

Journée Nationale, jeudi 12 mars 2009

| | |
|-------|--|
| dès | |
| 09h30 | Accueil |
| 10h00 | Bienvenue (f) Jean-Michel Bonvin, Prof. HES-SO Lausanne, Président ASPS |
| 10h10 | Introduction à la thématique (a) Walter Schmid, Président CSIAS et Recteur Hochschule Luzern – Soziale Arbeit |
| 10h30 | La loi-cadre fédérale du point de vue des cantons (f) Philippe Perrenoud, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne |
| 10h50 | Nécessité d'une loi-cadre fédérale (a) Pascal Coullery, Secrétaire général adjoint, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne |
| 11h15 | Pause |
| 11h45 | Loi-cadre fédérale: le point de vue de la Suisse romande (f) Simon Darioli, Vice-président CSIAS et membre de la CoCo-CDAS |
| 12h10 | Teneur de la loi fédérale allemande sur l'aide sociale et expériences faites avec celle-ci (a) Michael Löher, Vorstand des Deutschen Vereins für öffentliche und private Fürsorge e. V Karen Peters, Arbeitsfeldleiterin im Deutschen Verein, Berlin |
| 12h40 | Déjeuner |
| 14h00 | Atelier 1 (a) – Responsables: Nadine Zimmermann, Elisabeth Braun Champ d'application: La loi-cadre fédérale devra-t-elle inclure d'autres domaines de la couverture du minimum vital? Comment aborder les relations, les démarcations et/ou les harmonisations par rapport aux autres prestations de transfert? Atelier 2 (f/a) – Responsables: François Mollard, Pascal Coullery Couverture du minimum vital: Jusqu'où la loi-cadre fédérale doit-elle imposer des obligations aux cantons? Doit-elle définir des prestations financières minimales contraignantes à adopter par les cantons? Atelier 3 (a) – Responsables: Georges Köpfler, Bernadette von Deschwanden Intégration: La loi-cadre fédérale doit-elle contenir également des dispositions concernant l'intégration? Comment régler, dans la loi-cadre fédérale, l'interaction avec les autres acteurs principaux dans ce domaine (AC, AI, domaine de l'asile). Atelier 4 (a/f) – Responsables: Rolf Maegli, Pascal Scattolin Questions organisationnelles: La loi-cadre fédérale doit-elle définir à l'intention de l'aide sociale des structures d'exécution uniformes pour l'aide sociale? Comment régler les rapports avec les ORP et les offices AI? Le cas échéant, une réglementation concernant la régionalisation et la professionnalisation ferait-elle également partie d'une telle loi fédérale? Atelier 5 (a) – Responsables: Iris Schaller, Dieter Biedermann Répartition des compétences: Quelles sont les compétences qui doivent dorénavant revenir à la Confédération et quelles sont celles qui doivent absolument rester auprès des cantons? Le cas échéant, à quoi ressemblerait une éventuelle répartition financière? |
| 15h30 | Pause |
| 16h00 | Résultats des ateliers (f/a) Table ronde avec les responsables des ateliers (animation: Walter Schmid) |
| 16h45 | Synthèse et clôture du séminaire (a) Walter Schmid |